

■ Quelques aperçus sur l'évolution de la naissance à Nantes et dans les maternités hospitalières du 15ème siècle à 2004 par le Docteur R.LEBEAUPIN

L'origine du mot « **MATERNITE** » est, indiscutablement, le mot latin **MATER**, même si, curieusement, il n'y a pas de mot **MATERNITAS** dans le célèbre dictionnaire latin-français de Gaffiot.

Encore faut-il préciser que les définitions du mot en ont varié, ainsi qu'en atteste celle de Littré (1872) qui, au sens classique et admis depuis longtemps (à savoir : « état, « qualité de mère ») ajoute : « nom donné, autrefois, à des maisons où l'on recevait et allaitait les enfants trouvés, aujourd'hui maisons destinées à recevoir les femmes pauvres malades, et particulièrement celles qui ont atteint leur 8ème mois de grossesse ou qui, sans l'avoir atteint, sont sur le point d'accoucher ».

150 ans plus tard, le Larousse devient plus lapidaire : « Etablissement, service hospitalier où s'effectuent la surveillance médicale de la grossesse et de l'accouchement ».

A Ferrio, dans son Histoire de Paris, résume parfaitement la question quand il écrit : « l'accouchement médicalisé dans un établissement hospitalier appelé Maternité ne s'est progressivement imposé qu'au 20ème siècle ». Dans les siècles précédents la plupart des femmes mettaient au monde leurs enfants à domicile, assistées au Moyen Age par des matrones ou des sages femmes (dont l'activité était étroitement surveillée par les autorités ecclésiastiques et locales), puis, plus tard, par des chirurgiens (obstétriciens).

Il faut cependant noter de rares exceptions : à Paris, à l'Hôtel Dieu, dès le 14ème siècle, une « ventrière des accouchées » était affectée dans des locaux particuliers ; ceux-ci étaient progressivement développés dans le temps, cependant que de nouveaux locaux s'ouvraient à la Salpêtrière au 18ème siècle.

A Toulouse, de tels locaux spécialisés existaient dès 1729. Devant la mortalité sévère, le pouvoir royal s'inquiétait et finançait des campagnes de formations à travers la France, campagnes confiées à Madame Ducoudray, qui vint instruire les sages femmes de Nantes en 1776.

A NANTES, AVANT LA REVOLUTION

Il n'existait pratiquement aucun établissement acceptant les femmes enceintes : toutes celles ayant « pignon sur rue » accouchaient à leur domicile, à l'aide de sages femmes ou de chirurgiens (on estime à 30 au moins le nombre de sages femmes avant la Révolution).

Un rapport du Conseil de Santé des Hospices Civils de Nantes précise, le 24 mai 1815, que « les femmes grosses, mariées ou non, étaient impitoyablement repoussées de tous les Hôpitaux avant la Révolution et les nouvelles accouchées y étaient à peine admises lors même qu'elles étaient gravement malades ». Ce résumé abrupt de la période pré-révolutionnaire ne tient pas compte d'essais très ponctuels il est vrai ; à Nantes, par exemple, la « Maison de Dieu » de St Clément recevait en 1493 « les passants, les malades, les femmes enceintes ».

De son côté, Léon Maître signale la tentative de Jean Dono, chanoine de la Collégiale Notre Dame qui, en 1645, avait fait un legs de 50 livres pour que « les femmes et filles enceintes fussent reçues pendant leurs couches » mais il précise que « les intentions du bon ecclésiastique ne furent pas longtemps remplies, pas plus que celles de la bonne Dame de Goulaine qui, un peu plus tôt, avait pensé aux femmes enceintes.

Il s'agissait, bien, en fait, d'une exclusion officielle, car les « gouverneurs des pauvres de Nantes, ne s'en départirent pas de sitôt. En témoigne un avis –malheureusement non daté– de la Direction des Hospices Civils de Nantes qui incite «le public à ne pas envoyer des personnes atteintes de maux incurables, de maux vénériens, de teigne, de lèpre ou de gale, ni de femmes grosses pour accoucher, attendu que l'entrée leur était interdite par lettres patentes ».

Le 7 juillet 1747, le Parlement de Bretagne « faisait expresse inhibition et défense à toutes les filles grosses



Mme du Coudray, Abrégé de l'Art des accouchements, Paris, 1785, Bibl. de l'Acad. Nationale de Médecine

et femmes étrangères de venir en la dite ville de Nantes pour y accoucher, sous peine de fouet après qu'elles auront accouché », une seule exception à la règle : on avait reçu en 1684, deux filles enceintes au Sanitat, mais seulement « à la condition qu'elles iraient faire leurs couches en dehors de la maison ».

La préoccupation essentielle, pendant des siècles, était d'éviter les abandons d'enfants « par surprise » à l'Hôpital, pour ne pas causer de « désordre et ruine du dit Hôpital », en effet, ces abandons d'enfants étaient si fréquents que les structures d'accueil des « enfants de police » étaient un grave sujet de préoccupation pour les Gouverneurs des Pauvres, certes motivés par l'esprit de charité mais placés en face de difficultés constantes de financement. Pendant des siècles, seuls dons et legs permettaient le fonctionnement des structures hospitalières.

On peut donc penser que les conceptions charitables ne concernaient pas les filles-mères qui n'avaient que « deux moyens d'échapper à l'infanticide ou à la misère » (Rouaud) : le « tour » n'existait pas encore à Nantes avant la Révolution et il fallait soit exposer (c'est à dire abandonner) l'enfant devant une Eglise, par exemple, soit faire l'aveu de la grossesse devant le Greffier des Pauvres, dire son nom, la date de la grossesse, et surtout, dénoncer le père de l'enfant. Ces déplorables mesures avaient pour but de diminuer par la honte de la déclaration le nombre des enfants laissés à la charge des hospices, la responsabilité paternelle étant engagée.

Il n'est pas besoin de dire que ce but était rarement atteint. C'est ce même esprit de charité qui incita Guillaume Grou, richissime armateur et administrateur des Hospices, à faire un legs de 200 000 livres en 1772, pour la construction d'une « Maison des Orphelins », les enfants accueillis jusque là à l'Hôtel Dieu l'étaient dans de très médiocres conditions, cet Hôpital, conçu vers 1650 étant d'ores et déjà l'objet de vives critiques du fait de son délabrement et surtout d'un environnement détestable.

Dès 1765, la Faculté de Médecine avait nommé un professeur d'accouchement, François Etienvrin et de son côté Godebert, dans le cadre d'une Ecole de sages-femmes faisait son enseignement à l'aide de « phantasmes » (mannequins) achetés à Madame Ducoudray par la ville de Nantes.

Cette évolution dans l'enseignement était due aux idées du « siècle des lumières » qui devait aboutir progressivement à la fin de la « période de charité » qui présidait jusqu'alors aux activités hospitalières.

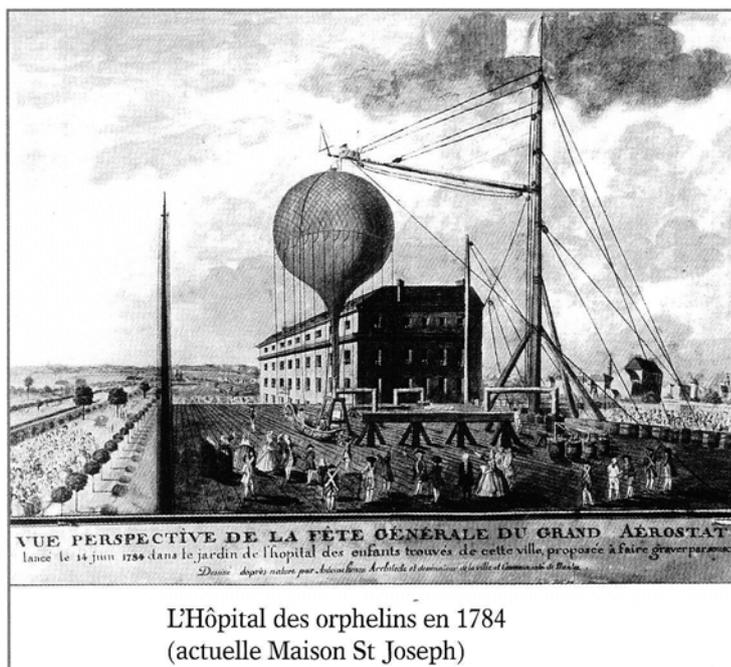
Malgré le mauvais exemple de J.J.Rousseau (ses abandons d'enfants), ses idées de solidarité allaient progressivement se substituer aux conceptions charitables, cependant que se développait la place de la famille dans la société.

LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Les conséquences de certaines décisions des autorités révolutionnaires furent gravissimes pour les hôpitaux. L'abolition des privilèges (nuit du 4 août 1789) entraîna pour ces derniers la suppression des dons et legs et rendit nécessaire la vente de leurs biens immobiliers qui leur assuraient des ressources locatives : la Nation devait prendre en charge les indigents... (mais les subventions ne suivaient pas), surtout en ce qui concerne les maternités, les hôpitaux étant tenus de recevoir tous les malades et les femmes enceintes ; de plus, un décret de la Convention préconisa le secret de l'accueil dans les maternités.

La simplification de l'administration, en organisant une Commission Administrative commune pour les hôpitaux ne résolvant pas les conditions d'accueil de tous ces malades il semble bien que l'accueil des femmes

enceintes dans cet Hôtel Dieu délabré ne fut pas réalisé avec un zèle extrême, d'autant que Léon Maître précise quant à lui (il écrit vers 1875) que « ce qui lui fait penser que l'Hôtel Dieu (n'avait) point eu de salles de maternité sous l'Ancien Régime, c'est l'opposition qui se manifesta parmi les sœurs (hospitalières) lorsqu'en 1792, on voulut introduire ce service ». En fait, ces « sœurs » qui n'appartenaient pas à un ordre religieux, faisaient état de leur « délicatesse (sic), étant effrayées des soins dangereux qu'exigeaient certains malades (les galeux, les vénériens et les femmes en couche ...) » : elles finirent par démissionner.



L'accueil dut se faire peu à peu, nous n'avons malheureusement que peu de précisions, ni sur la date officielle de création, ni sur la localisation précise dans les bâtiments existants. Philippe Hesse rapporte « qu'à la fin du Directoire, 12% des femmes entrant à l'Hôtel Dieu viennent pour un accouchement ; certes il s'agit essentiellement de filles-mères, probablement dépourvues de soutien familial, mais on trouve presque un quart mariées. L'Hôpital, de simple lieu d'accueil ou de bienfaisance commence à devenir un lieu de soins »

Vers cette même période (vendémiaire an V), le pouvoir rectifiait l'erreur de l'abolition des legs et confiait aux municipalités le financement et la gestion des hôpitaux par Commission Administration interposée.

Beaucoup plus tard, le 24 mai 1815, le Conseil de Santé des Hospices de Nantes, dont nous avons déjà parlé, en faisant un historique du problème, rappelait qu'en 1791 « après la démission combinée et la sortie des anciennes hospitalières, il fut ordonné de recevoir (les femmes enceintes) à l'Hôtel Dieu, l'état du local ne permit de les placer qu'à l'extrémité de la salle commune des femmes blessées, où on leur fit, tant bien que mal, un département particulier. Le plancher de cette salle, prise au rez-de-chaussée, était ouvert de distance en distance comme il l'est encore (en 1815) par des écoutilles à travers lesquelles se versaient les eaux bourbeuses du lavage des places (sols). Ces eaux infectes tombaient dans des caves qui n'étaient que des cloaques abominables. Au moment de la couche on les conduisait dans un mauvais petit cabinet humide, sans jour, d'où elles étaient rapportées dans leur lit au milieu du vacarme du service général », on a remarqué que, malgré tant d'éléments d'insalubrité, ces pauvres femmes se rétablissaient fort bien, grâce sans doute à la brièveté de leur séjour et aux bons soins ».

Cependant que les problèmes financiers devenaient inextricables (nourriture des malades détestable, appels permanents de subventions aux autorités...) on notait une diminution relative des abandons. La Commission Administrative étudiait les modalités d'un « règlement pour la maternité récemment organisée » - mais ce règlement ne sera en place que beaucoup plus tard -, et « toujours sans ressources, les Administrateurs des Hôpitaux décidèrent qu'il n'y aurait que 12 lits de femmes en couches ».

Quoi qu'il en soit, les années 1807-1808 virent de nouveaux éléments se mettre en place. Tout d'abord, sur le plan national, la création d'Écoles de Médecine dont une à Nantes (rappelons que la Convention avait supprimé les Facultés) et l'organisation de l'Internat des Hôpitaux.

Sur le plan local, une convention était signée avec l'Ordre des Sœurs de la Sagesse : ces sœurs manifestaient les mêmes réticences que leurs prédécesseuses en ce qui concerne les femmes enceintes, d'une part, et d'autre part vu les conditions déplorables où se trouvaient à l'Hôtel Dieu les femmes en couche, le Préfet décidait, le 4 juillet 1808, de transférer la salle des femmes en couche à la Maison des Orphelins, considérant que ce service avait été « imprudemment placé à l'hospice des malades... du fait des émanations malsaines qui s'exhalent toujours des hospices de cette nature ».

Une maîtresse sage femme est nommée, ainsi qu'un accoucheur (le Dr Volteau). La mixité des femmes enceintes et des élèves sages femmes, à l'activité particulière malgré leur nom, la quasi absence d'orphelins dans l'établissement du fait de leur placement en nourrice à la campagne, les difficultés pour l'enseignement en obstétrique des étudiants en médecine dans cet hôpital éloigné de la ville, tout ceci fait que l'autorité préfectorale qui y pensait depuis deux ans, décidait le retour à l'Hôtel Dieu en septembre 1815... Quelques semaines plus tard, la Maison des Orphelins était occupée par les troupes prussiennes devenues « alliées de la France », mais cette occupation ne devait durer que quelques semaines. Qu'en était-il du problème des enfants abandonnés ?

Les textes impériaux n'avaient pas ignoré le problème, qui avaient prévu l'installation d'un « TOUR » dans les villes : c'est en effet, un décret impérial du 19 janvier 1811 qui instituait l'installation de cette « armoire cylindrique et tournante posée dans l'épaisseur d'un mur pour y recevoir ce qu'on y déposait du dehors » (Larousse). Il en prévoyait un par département. Le dépôt des enfants s'y est fait à Nantes, au moins jusqu'en 1840.

Les « enfants trouvés » séjournaient donc à nouveau dès leur abandon à l'Hôtel Dieu avant leur placement en nourrice. Reste que les femmes séjournaient dans des conditions toujours de plus en plus médiocres ; s'ajoutait un nouveau problème, celui de la mixité des femmes en couches, qui entraînait le voisinage filles-mères, de « mauvaise vie », avec des femmes mariées.

Les médecins des hôpitaux dénonçaient sans cesse ces conditions détestables.

On peut donc s'étonner que le Docteur Ange Guépin n'en touche pas un mot dans son livre « Nantes au 19ème siècle » datant de 1835, puisqu'il parle de locaux « assez salubres (situés) dans une vaste prairie, comportant 2 salles pour les femmes enceintes, en tout 10 lits, trois salles pour les femmes accouchées, contenant 13 lits ». Il semble en effet que les locaux avaient été déplacés, mais pour les mettre sous les combles en 1836.

De 120 à 160 femmes, à cette période, semblaient accoucher dans ces conditions : d'ores et déjà, on discutait du remplacement de cet hôpital, et dans le cas de la maternité, on commençait à envisager un accueil séparé des filles-mères.

Dans un rapport remarquable, le Docteur Mareschal, en 1844, étudiait toutes les possibilités envisagées et contribuait ainsi à la décision finale, prise en 1847, de construire sur place de nouveaux bâtiments. Monsieur Chenantais, l'architecte responsable de cette construction (terminée en 1863), adressait, dans une lettre à l'Administration, les caractéristiques de la maternité, établie sur trois étages, comportant 60 lits auxquels il ajoutait 16 élèves sages femmes et un logement pour la maîtresse sage femme. Après les modifications législatives dont nous avons parlé, des règlements intérieurs des Hospices Civils avaient fait l'objet de nombreuses études et de plusieurs éditions, toutes comportant l'existence effective d'un service de maternité. Nous ne pouvons qu'effleurer ce sujet en rappelant, par exemple que nous ne trouvons qu'en 1821 le texte d'une ordonnance royale proposant un texte type, aboutissant (en 1838 !) à un règlement intérieur de l'Hôtel Dieu, comportant un Article 7 « on y (à l'Hôtel Dieu) reçoit ... les femmes et les filles enceintes indigentes dans le dernier mois de leur grossesse ». Une circulaire ministérielle de 1840 du Ministère de l'Intérieur, tutelle des hôpitaux, restait très restrictive : « les femmes enceintes indigentes ne sont reçues dans l'hôpital qu'en cas d'urgence ou lorsqu'elles ont atteint le terme de leur grossesse ». Dans tous les cas, les femmes accouchées dans l'hôpital sont tenues d'en sortir avec leur enfant dans la quinzaine qui suit l'accouchement, à moins que le médecin ne déclare qu'il y ait danger pour elle ». A ce projet de texte, le Ministre ajoute le commentaire suivant : « Ces dispositions sont indispensables afin d'éviter un encombrement ruineux pour l'hôpital. En général, les femmes qui se trouvent dans ce cas y sont admises beaucoup trop tôt et y restent par conséquent trop longtemps »(sic). Les règlements successifs (1892-1906...) incités par le Ministre de tutelle font l'objet de commentaires intéressants de ce dernier : ainsi en 1899, lors d'une refonte du règlement, le Président du Conseil note « J'ai parfois le regret de constater la résistance des Commissions Administratives à rompre avec des coutumes aussi illégales qu'injustifiables, aussi barbares que surannées, telles l'exclusion des accouchements du bénéfice de l'assistance hospitalière ». A Nantes, tous les règlements mentionnent l'admission des femmes enceintes, qui est donc faite à partir de 1865 dans le nouveau bâtiment, avec du personnel laïc (sages femmes), les religieuses ne participant pas aux soins. Mais des épidémies de fièvre puerpérale et de choléra, entre 1874 et 1878 mettaient en évidence des carences de ce bâtiment, par exemple dans l'isolement des femmes contagieuses.

De plus, les difficultés liées à la nécessité de l'enseignement clinique (examen des femmes par les étudiants), contribuaient de plus en plus les responsables à envisager une division du service à partir de 1873, ainsi devenue effective en 1892. Le même bâtiment comportait donc la Maternité Clinique, chargée, sous la direction d'un Professeur de l'Ecole de Médecine, de l'enseignement médical et la Maternité Hospitalière, chargée de l'enseignement des sages femmes, sous la direction d'un Médecin Professeur Départemental d'Accouchement, la première au rez-de-chaussée et la seconde dans les étages supérieurs.

En 1907-1910 on transforme l'ancienne buanderie, située quai Monconsu, pour y recevoir la Maternité Clinique et une crèche, mais on étudie déjà la construction d'une nouvelle maternité sur la Chaussée de la Madeleine.

La réalisation de cette dernière nous amène à dire quelques mots du personnel. Au chef de service unique initial (Darbefeuille, puis Cochard, Valteau, Legouais, Henry, Citerne) vont succéder à partir de 1873 le Professeur de Clinique Obstétricale et le « Professeur Départemental d'Accouchement » : ainsi se trouve confirmée l'opinion abrupte d'un Inspecteur Général en 1903 : « Il y a, en réalité, deux maternités à l'Hôtel Dieu : femmes mariées et filles ».

En 1908, le rattachement à Nantes de la commune de Chantenay entraîne celui d'une petite maternité qui sera supprimée peu après.

LE 20^{ème} SIECLE ET LA PERIODE CONTEMPORAINE

Une nouvelle maternité hospitalière avait été conçue et sa construction avait débuté avant la guerre de 1914. Elle ne fut opérationnelle qu'en 1920. Située Chaussée de la Madeleine, elle comportait deux services séparés (dont un d'isolement), des crèches...



L'École de sages femmes fut installée dans l'ancienne Ecole Sainte Anne dont le bâtiment contigu avait été récupéré par les Hôpitaux. En 1922, ouvrait une Maison Maternelle destinée à l'accueil des filles mères.

En 1938, ouvrait la Maison Maternelle de Gâtine, située à ISSE, dans le nord du département, et créée à l'occasion de l'arrivée massive de réfugiées espagnoles. Un peu plus tard, elle recueillait des femmes enceintes dont certaines étaient en situation difficile (réfugiées) ou délicates (femmes de prisonniers). Elles y accouchaient très vraisemblablement « sous X », la législation du gouvernement de Vichy en ayant codifié les modalités. Cette maison fermait en 1975.

Le bombardement du 16 septembre 1943 entraînait la quasi destruction de l'Hôtel Dieu dont la Maternité Clinique. La Maternité Hospitalière était endommagée, mais la réparation en était inenvisageable dans le contexte des bombardements. Le transfert des services à Saint Jacques se fit assez rapidement et une maternité, quasiment fantôme, fut installée dans le Pavillon Montfort : en effet, de rares accouchements y étaient réalisés jusqu'à la Libération, qui voyait la réouverture des deux maternités Chaussée de la Madeleine, en 1947, après quelques mois de travaux.

La reconstruction de l'Hôtel Dieu comportait la réalisation en 1966 d'un bâtiment « Mère et Enfant » comportant maternité et service de pédiatrie, mais, très vite l'augmentation de la population incitait l'Administration hospitalière à construire un nouveau bâtiment consacré uniquement aux Maternités, mis en service en 1980. Le départ à la retraite du chef de service de la maternité hospitalière (qui n'était pas remplacé) aboutissait à la fusion effective, sinon officielle, des deux services de Maternité.

Le développement de la population, l'amélioration constante des techniques, incitaient sur le plan national, les autorités à une étude de prospective très poussée concernant la qualification des Maternités Hospitalières françaises : d'où à Nantes, les locaux de 1980 étant saturés, la création d'une maternité de niveau technique 3, apte à faire face à tous les cas difficiles, située sur le quai Moncoussu. Inaugurée en septembre 2004, cette maternité voit, bon an, mal an, environ 3200 naissances : aux 106 lits de gynécologie obstétrique s'ajoutent des plateaux de haute technologie (réanimation, chirurgie cardiaque des nouveau-nés) ainsi que l'École de sages femmes.

EN CONCLUSION

Pendant des siècles, les accouchements se sont passés – dans des conditions techniques de l'époque ! – à domicile pour les femmes mariées, et « ailleurs » et dans des conditions plus ou moins effroyables pour les filles mères... ou violées ... L'aboutissement progressif de la fin de la conception « charitable » a été l'établissement également progressif de la conception « solidarité collective ».

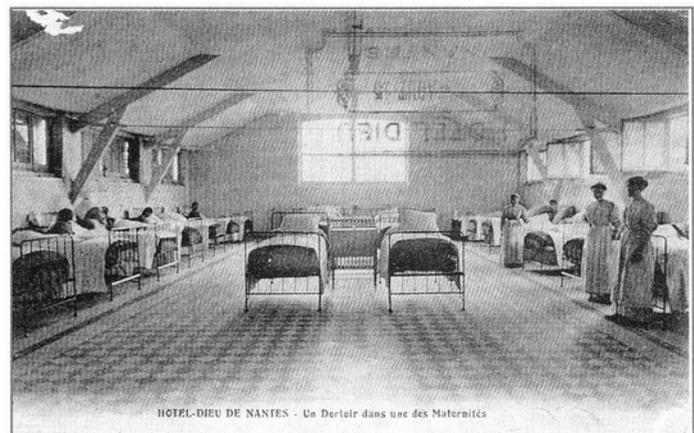
Les maternités hospitalières de Nantes sont un des témoins de cette évolution que la « technicisation » des temps modernes est venue accélérer pour aboutir au niveau d'excellence.



Hôpital de Chantenay - Maternité vers 1905



A gauche, les bâtiments de la maternité hospitalière vers 1920



Hôtel Dieu - Maternité, Clinique vers 1920



Hôtel Dieu de Nantes - L'heure du Cours à la Clinique obstétricale